

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire



affilié à la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



CONTRE

- La DÉVALORISATION MORALE ET SOCIALE de notre profession.
- Le RENONCEMENT, le LAXISME, la DÉMAGOGIE et l'ABAISSEMENT DES EXIGENCES.
- La multiplication des actes d'INCIVILITÉ et de VIOLENCE et l'IMPUNITÉ pour leurs auteurs.
- Le PASSAGE AUTOMATIQUE EN CLASSE SUPÉRIEURE.
- Le POUVOIR ACCRU DONNÉ AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, AUX INSPECTEURS, AUX PARENTS.
- La DÉGRADATION CONTINUE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL.
- La perte considérable de notre POUVOIR D'ACHAT.

Le SIAES - FAEN DÉFEND l'ÉCOLE RÉPUBLICAINE ET SES VALEURS :

- RESPECT DES PROFESSEURS, de leurs statuts, de leurs missions d'INSTRUCTION et d'éducation.
- Respect de la LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE des enseignants.
- Reconnaissance des prérogatives collégiales des professeurs en matière d'orientation et de passage en classe supérieure.
- RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORITÉ et d'une ambiance de travail propice à la TRANSMISSION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE et à la réussite de chaque élève en fonction de ses capacités.
- Revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social.
- Nous réaffirmons, contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation », que le savoir n'est pas inné mais s'acquiert par l'effort, et que seul un spécialiste de sa discipline peut transmettre ce qu'il a acquis et ce pour quoi il a été formé.

Parce que nous voulons être,
et rester, des professeurs,
et non devenir des animateurs
socio-culturels...

Avec le SIAES - FAEN
revalorisons
la voie professionnelle !



Syndicat Indépendant
de l'Enseignement du Second degré



Fédération Autonome
de l'Éducation Nationale

- Mettre fin à l'orientation par défaut en fin de 3^{ème}, favoriser une orientation positive en voie professionnelle.
- Rétablissement du Bac Pro en 4 ans pour une meilleure formation.
- Suppression des CCF et rétablissement d'un examen ponctuel pour les disciplines de l'enseignement général et certaines disciplines du domaine professionnel. Revalorisation de l'indemnité de CCF (pour les disciplines où il serait maintenu) afin de tenir compte de la surcharge de travail occasionnée.
- Limitation du nombre d'élèves par classe à 24 pour les disciplines générales, à 12 pour les groupes en sections professionnelles, à 8 en SEGPA et EREA.
- Rétablissement des seuils de dédoublement et d'un horaire hebdomadaire pour les divisions de Bac Pro.
- Séparation systématique de demi-divisions lorsque les spécialités sont différentes.
- Augmentation des capacités d'accueil en SEGPA et EREA avec des ateliers opérationnels.
- Arrêt de la régionalisation pour les Lycées Professionnels. Suppression de l'avis de la Région sur l'ouverture et/ou la fermeture des formations.
- Droit à l'heure de première chaire (pondération pour les heures enseignées en 1^{ère} et Terminale Bac Professionnel).
- Ouverture de sections de BTS dans les lycées professionnels.

Le SIAES - FAEN DÉFEND le statut et vos intérêts matériels et moraux :

- Des traitements revalorisés :
 - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;
 - en revalorisant la grille indiciaire de chaque corps.
- Maintien des concours nationaux de recrutement.
- Reconnaissance des diplômes acquis.
- Diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité.
- Droit à une véritable formation continue sur le temps de travail.
- Augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.
- Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe attribuées selon des critères objectifs et transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.
- Création d'un 12^{ème} échelon et d'une classe exceptionnelle.
- Reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier propres à chaque discipline.
- Véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels. Visite médicale tous les 2 ans pour tous les PLP exerçant en domaine professionnel.
- Respect de la fonction de TZR par une réelle prise en compte des difficultés d'exercice.
- Aménagement des fins de carrière (ex : rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité).
- Tout enseignant ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à l'indice terminal de sa catégorie pour un départ en retraite à taux plein.
- Revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).
- Promotion dans le corps des Agrégés sur des critères objectifs et un barème clair.

Au CTA et au CTM, VOTEZ pour la liste FAEN